



# Relancer l'éducation prioritaire...

Spécial ZEP

## ■ En 2005

7 115 écoles, 1 099 collèges, 121 LP, 53 LGT étaient en ZEP ou REP.

## ■ Origine sociale des élèves

58% d'enfants d'ouvriers ou de privés d'emplois (hors ZEP 35 %).

## ■ Niveau d'études des parents

Etudes primaires : 41,5 % (hors ZEP 16,5 %).

## ■ Immigration

Deux parents immigrés : 27 % (hors ZEP 7 %).

## ■ Résultats scolaires (collégiens en fin de 3<sup>e</sup>)

- 25,7 % ne maîtrisent pas les compétences liées aux programmes (15,2 % hors ZEP)
- 15,2 % les maîtrisent bien (25,1 % hors ZEP).

*Mais "Les résultats des évaluations effectuées ces dernières années montrent qu'entre élèves de ZEP et les autres, les écarts sont restés du même ordre, alors que les établissements ZEP connaissent une concentration croissante de difficultés. Dans ces zones, il n'y a donc pas de dégradation relative des acquis des élèves, alors que les conditions sociales et scolaires s'y sont, elles, dégradées".* ("L'état de l'Ecole 2005", DEP du ministère)

■ Sur les 119 collèges de Seine-Saint-Denis, 64 étaient classés ZEP. Aujourd'hui, 16 sont classés EP1.

*Pour eux, ce sera "la double peine sociale" estimant des enseignants du 9.3... qui redoutent un "contre effet de ghettoïsation".*

*"Le principe est clair : depuis des années, nous avons donné trop peu à trop de monde ; il faut donner vraiment plus à ceux qui en ont vraiment besoin"... G. de Robien.*

Alors qu'aucun bilan global de l'Education Prioritaire n'a été fait, le plan "Relancer l'Education Prioritaire" présenté par le ministre en février 2006, prétend répondre à plusieurs "dérives" : une extension excessive du dispositif ZEP conduisant à un saupoudrage inefficace des moyens, des résultats décevants, une stigmatisation renforcée...

D'où l'adoption d'une nouvelle politique basée sur deux principes :

- sortir de la logique de territoires pour celle d'individus : "Plutôt que de s'attacher à la notion de zone, il s'agit de s'intéresser aux élèves...";
- cibler "leurs établissements, à savoir le collège et les écoles de son secteur".

Ainsi, en fonction de critères nationaux et locaux, davantage scolaires que sociaux -**mais contestés, notamment par la Cour des comptes !-**, le ministère différencie trois niveaux de réseaux selon leur difficulté propre et devant ou non faire l'objet d'un ciblage renforcé.

Le réseau formé par un collège et les écoles qui s'y rattachent structure la nouvelle organisation de l'Education Prioritaire.

*Si l'évaluation du dispositif ZEP, sa relance, le ciblage renforcé des zones les plus en difficulté... sont nécessaires, ce plan reste inacceptable.*

*Rien ne justifie l'élimination de zones entières, de l'EP1 aujourd'hui, de l'EP2 peut-être, de l'EP3 sûrement -après 2007, échéance électorale oblige !- alors que la situation scolaire ne cesse de se dégrader.*

*Passer d'une logique de "zones" à celle "d'individu" est lourd de sens.*

*La logique territoriale pour lutter contre les inégalités sociales qui génèrent les inégalités scolaires est abandonnée au profit d'une logique qui porte la responsabilité sur le seul*

## Les réseaux "ambition réussite" (EP1)

• Le niveau EP1 regroupe les écoles et collèges accueillant "les élèves confrontés aux plus grandes difficultés scolaires et sociales".

Mais de nombreux établissements, pourtant très difficiles, ne sont pas classés EP1.

Ainsi, **seulement 249 collèges et 1 600 écoles de leur secteur forment 249 réseaux "ambition réussite"**.

De plus, l'aide renforcée dont ils doivent bénéficier se fait à **moyens constants**, par "redéploiements internes" et "économie de moyens".

## Les réseaux de réussite scolaire (EP2 et EP3)

• Le niveau EP2 concerne les établissements caractérisés par "une plus grande mixité sociale". Ils resteraient dans l'Education Prioritaire en percevant les moyens actuels.

• Le niveau EP3 désigne ceux qui sortiront de l'Education Prioritaire d'ici 3 ans. "Au vu des évolutions sociologiques constatées", ils n'y ont plus leur place et perdront leurs moyens, comme les enseignants perdront leurs indemnités.

*individu. Les responsabilités politiques sont ainsi occultées.*

*Redéployer des moyens déjà insuffisants et déjà destinés à traiter la difficulté ne peut que fragiliser encore l'ensemble des écoles et collèges -les lycées sont laissés pour compte !- alors qu'aucune mesure efficace n'est annoncée.*

*Ainsi la carte des ZEP se réduit et avec elle, la lutte globale contre l'échec.*

*Les dangers, pour l'Education Prioritaire et l'Ecole en général, sont plus que jamais confirmés.*

Nicole Hennache

## ZEP : état des lieux

### Actuellement :

- 707 ZEP et 911 REP \* scolarisent 20 % des élèves.
- Le supplément de moyens alloués représente 1,2 % du total des dépenses d'enseignement. Pour les élèves, ces moyens sont 10 % supérieurs à ceux des élèves hors ZEP.
- Les effectifs par classe sont de 22 élèves en ZEP pour 24 hors ZEP.
- Le pourcentage d'enfants d'ouvriers, privés d'emploi ou issus de l'immigration est largement majoritaire et il augmente.
- Les écarts sociologiques entre ZEP et non ZEP, renforcés par le phénomène de contournement de la carte scolaire, sont considérables et s'accroissent.

**Ainsi, la ségrégation sociale et scolaire augmente.**

**La mixité sociale, pourtant facteur de réussite scolaire, diminue.**

**La stigmatisation des ZEP se renforce.**

Malgré l'absence de bilan global, les conclusions de certaines enquêtes sont sévères : résultats décevants, amélioration insuffisante. "La mise en place des ZEP n'a eu aucun effet significatif sur la réussite des élèves" estime l'INSEE.

D'où un grand scepticisme à l'égard du principe de ciblage des "territoires", d'abord, visant à renforcer l'action éducative dans les zones où se concentrent les plus grandes difficultés sociales, et des moyens, ensuite, réduits au saupoudrage.

**Pourtant, c'est moins le principe de politiques ciblées que les modalités de leur mise en œuvre qui doivent être condamnées : les moyens sont insuffisants, notamment au regard des besoins croissants dus à un contexte social passablement dégradé.**

Si les études prenaient en compte ce contexte, le constat serait moins sombre. Une grande disparité de résultats existe entre académies, départements et ZEP elles-mêmes.

**Et... "Que se serait-il passé sans le dispositif ZEP ?"** interroge le président de l'Observatoire des Zones Prioritaires.

\* REP : réseau d'éducation prioritaire

## ■ Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire

### ■ Chaque collège devient l'unité de référence du réseau.

Au sein de chaque réseau, un "**Comité Exécutif**" (CE) devient "**l'instance de pilotage local**". Créé (rentrée 2006 pour l'EP1, 2007 pour le reste) dans chaque réseau de l'Education Prioritaire, il réunit le principal du collège -qui pilote... et détient le pouvoir-, son adjoint, les directeurs des écoles maternelles et élémentaires du secteur, éventuellement l'IEN de la circonscription. Il se substitue à toutes les instances précédentes. Il prépare les mesures, rend compte au CA, conseil d'école et autorités académiques. Le "**coordonnateur ZEP**" en est le secrétaire. Il prépare les décisions, les met en œuvre. Inspecteurs et IA évaluent.

■ La "**dynamique de projet**" est partout préconisée : un projet par réseau contractualisé avec "**les autorités académiques**". Pour l'EP1, les "**contrats ambition réussite**", pour le reste -**mais sans moyens !**- les "**contrats d'objectif scolaire**", qui s'articulent avec les autres projets (d'établissements et d'école, interministériels... culture, cohésion sociale...)

L'autonomie des établissements et la liberté pédagogique sont soulignées.

### ■ Elèves

Individualiser les parcours est la règle. Pour "**développer l'ambition scolaire pour tous**", l'usage du PPRE est privilégié afin de traiter la difficulté et empêcher le redoublement. Ecole ouverte pendant les congés, 500 heures de programme radio, priorité pour les internats de réussite

éducative et dispositifs relais... sont annoncés.

Des "**groupes de compétences**" sont mis en place.

Un "**livret de compétences**" retrace le parcours de chaque élève depuis le primaire. But : connaître son niveau et les objectifs à se fixer pour acquérir le socle.

**Le projet d'orientation est loin d'être oublié** : "**possibilités de découverte des filières de formation et du monde professionnel**"

multipliées, option découverte professionnelle avancée en 4<sup>e</sup>, meilleur accès aux stages obligatoires en milieu professionnel, entretien individuel d'orientation

(conduit par le professeur principal ou le COP) organisé en 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

**"La pauvreté est la première cause de l'échec scolaire".**

*Avis n°14 du HCEE*

*(Haut Conseil de l'Evaluation de l'Ecole)*

### ■ Parents

Davantage "**associés**" à l'action de l'école qu'"**informés**"», moins culpabilisés, **ils peuvent pourtant être mis sous surveillance** (contrat de responsabilité parentale) ou pénalisés (**suspension des bourses**) dans le projet de loi sur l'égalité des chances. Un "**guide de l'accompagnement à la scolarité**" sera diffusé.

L'articulation avec l'ensemble des dispositifs hors temps scolaire, notamment le dispositif de réussite éducative Borloo, est recommandée.

La formation, le pilotage local et national devraient, dit-on, accompagner les enseignants.

Evaluation et régulation systématique seront renforcées.



"Le pourcentage d'enfants défavorisés dans les ZEP est supérieur à leur présence dans l'habitat du quartier. La carte scolaire n'existe plus aujourd'hui que pour ceux qui ignorent comment la contourner" estime à juste titre N. Sarkozy. En réponse, il préconise **la suppression des ZEP, la suppression de la carte scolaire !**

G. de Robien, lui, **autorise la dérogation à la carte scolaire des lycées !**

## ■ Les réseaux "ambition réussite" EP1

Les "contrats ambition réussite", conclus pour 4 à 5 ans avec les autorités académiques, peuvent proposer des **expérimentations** conformément à la loi : organisation de la journée et de la semaine, passerelles premier/second degré... Le **partenariat** avec une institution culturelle, sportive, scientifique ou une personnalité est préconisé "pour insuffler chez les élèves un sentiment de fierté pour leur établissement".

Les collectivités territoriales peuvent être associées.

Relevant de la responsabilité des enseignants, le **volet pédagogique** du projet fixe les **orientations et objectifs** à atteindre, et ainsi contribue aux acquisitions du socle commun.

Il détermine également les **profils de poste, les missions et services des personnels, les activités des intervenants**.

Les objectifs des programmes doivent aussi être atteints.

### ■ Moyens supplémentaires

#### • Pour les collèges

**1 000 postes** d'enseignants supplémentaires.

Des **PLP bivalents** des disciplines générales pourront y être affectés, notamment en 6<sup>e</sup>, pour faciliter la liaison école/collège.

Une infirmière à **temps plein**, un **principal adjoint**.

#### • Pour les réseaux (collèges et écoles)

**3 000 assistants pédagogiques** pour l'aide aux devoirs et le **soutien scolaire**.

#### • Pour les écoles

**Aucun !**

### ■ Financement

**A budget constant, par redéploiement de moyens et "économies internes" !**

• Les 1 000 postes **implantés en collèges** sont financés par réduction de moitié de l'heure non affectée en 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>.

• **Les dispositifs existants du premier degré seront utilisés "en priorité" pour**

les écoles du réseau : **brigades ou ZIL** pour remplacer et accroître le potentiel d'enseignement entre les remplacements, **RASED** pour l'aide pédagogique ou rééducative, **enseignants "surnuméraires"** pour renforcer des CP, classes d'application de préférence dans les écoles du réseau.

• Bourses au mérite, assistants pédagogiques, aides aux associations **sont déjà inscrits au budget 2006 !**

### ■ Elèves

Etudes accompagnées obligatoires quatre soirs par semaine (du CE2 au collège), 100 000 étudiants pour accompagner 100 000 élèves, parrainage... leur sont réservés.

Plus qu'ailleurs, "*il faut... individualiser les parcours et encourager les talents*".

Pour les uns, le **lycée du secteur**, le LP ou le CFA ; pour ceux ayant obtenu la mention TB au brevet, le **choix du lycée** dans l'académie...

Et toujours les bourses au **mérite**.

## ■ 1 000 enseignants "expérimentés"

### ■ Profils...

• **de poste** : difficulté scolaire, liaison école/collège, accompagnement des équipes, pôles d'excellence, violence, assistants pédagogiques... (postes présentés aux CTPA ou CTPD),

• **et d'enseignant** : volontaires, des premier et second degrés, débutants, jeunes ou moins jeunes, nouveaux ou non dans l'académie, justifiant d'expériences de terrain et d'investissement, enseignants du réseau (conservant leur ancienneté)...

Un entretien candidat/principal du collège, membre du CE ou inspecteur (pour avis) conduira à un choix **sur critères qualitatifs hors barème**.

### ■ Affectation...

Mouvement spécifique intra-académique, PE affectés en collège par l'IA après avis de la CAPA, "*Affectation souple*" possible (provisoire en 2006, sur poste en 2007), par phase d'ajustement pour candidatures tardives ou suscitées (titulaires de brigades ou de ZR).

### ■ Missions...

Mi-temps maximum d'enseignement conservé (pas d'encadrement intermédiaire),

Ils pourront organiser et "*prendre part aux PPRE, co-intervenir dans les classes, partager leur service entre premier et second degré,*

*intervenir dans le cadre de services croisés et en lien avec les maîtres surnuméraires de premier degré, le cas échéant participer à l'éducation à la citoyenneté, prendre le service d'enseignants afin de permettre à l'ensemble des membres du réseau de profiter des nouvelles organisations et afin de libérer du temps pour le travail en équipes" et aussi "développer l'accompagnement et la formation des jeunes enseignants" !*

Lettre de mission du principal couvrant la période de réalisation du projet ; évaluation par inspecteur au bout d'un an puis à la fin de la période, éventuel renouvellement par CE et principal.

Si la mission n'est pas remplie, les autorités académiques peuvent y mettre fin, à tout moment, sans que l'affectation soit remise en cause. Sinon, une autre affectation sera proposée.

### ■ Attractivité...

• **Inspections "plus régulières"** pour valoriser l'investissement.

• **Avancement plus rapide, hors-classe privilégiée** dans les premier et second degrés "*notamment, mais pas exclusivement*" pour les enseignants supplémentaires (l'arrêté du 17 janvier fixe le cadre).

• **Mobilité facilitée** : *géographique* (après 5 ans, par APV ou "*bonification de gestion individualisée*" dans le second degré, priorité à l'intra départemental dans le 1<sup>er</sup>) et *fonctionnelle* à l'issue de la mission (priorité pour formation, évolution de carrière vers métiers d'inspection ou de direction, PE détachés dans le corps des "certifiés"...).



## Petite histoire des ZEP

### ■ Aux origines de l'Education Prioritaire

Des militants pédagogiques, syndicaux, des chercheurs, des politiques sont à l'origine, dès les années soixante, de l'Education Prioritaire.

**1964**, loi de lutte contre la pauvreté aux Etats-Unis.

**1967**, rapport sur la création d'Education Priority Areas (Zone d'Education Prioritaire) en Angleterre.

**En France**, on estime qu'un élève qui ne réussit pas n'est pas doué. Sa place est dans une filière professionnelle puis dans la vie active.

Des recherches montrant le lien entre origine sociale, situation géographique et résultats scolaires mettent à bas cette théorie.

L'Education Prioritaire passe alors de la revendication syndicale à l'objectif politique : en 1978, elle est inscrite dans le "Plan socialiste pour l'Education".

### ■ 1981 - Création des Zones d'Education Prioritaire

La gauche installée, Alain Savary, ministre de l'Education nationale, lance la politique des ZEP.

Il s'agit de "*contribuer à corriger l'inégalité sociale par le renforcement de l'action éducative dans les zones et les milieux sociaux où le taux d'échec scolaire est le plus élevé*".

#### Trois principes importants :

- l'affirmation que la politique éducative doit contribuer à lutter contre l'inégalité sociale, ce qui place l'Education dans une perspective de politique sociale globale,
- le renforcement sélectif de l'action éducative, ce qui introduit en France l'idée de "discrimination positive" qui vise, à "donner plus à ceux qui ont le moins",
- une attention particulière envers les zones et milieux sociaux où le taux d'échec scolaire est le plus élevé, ce qui induit une approche territoriale des questions éducatives.

Cette politique s'inscrit dans une approche globale de l'échec scolaire.

(Extrait circulaire du 1<sup>er</sup> juillet 1981)

#### Rentrée 1982

Créations de 362 ZEP et 11 625 postes, définition des programmes et d'un projet par zone, attribution de moyens pour l'innovation pédagogique, mais aucun cadrage national précis.

Circulaire n° 82-128 du 19 mars 1982.

**1984**, J-P. Chevènement opère un recentrage sur les enseignements fondamentaux.

**Le retour de la droite ignore la réalité des ZEP.**

## Enseigner en ZEP...

**A**ctuellement, un enseignant sur cinq exerce en ZEP ou REP.

Beaucoup sortent d'IUFM. Peu ou pas expérimentés, ils vivent ce passage souvent obligé comme un "bizutage"... qui peut durer parfois quelques années. Aussi le turnover, en collège surtout, a beaucoup augmenté.

Certains enseignants, attachés aux quartiers populaires, choisissent les ZEP par "engagement" ou "vocation". D'autres y restent par résignation.

Si selon certains, enseigner en ZEP n'est guère différent de l'enseignement hors ZEP, **les enseignants concernés savent que ce n'est pas facile !**

Le relationnel y prend beaucoup de place, les conditions de travail sont différentes, les problèmes particuliers, les difficultés professionnelles spécifiques...

Ces spécificités sont liées à l'origine des élèves issus de familles populaires marginalisées, parmi lesquelles les familles d'origine immigrée sont surreprésentées et à leur retard scolaire.

Dans le primaire, la difficulté des enseignants à faire progresser les élèves est souvent moins marquée. Dans le secondaire, elle est renforcée surtout par le peu de motivation des collégiens, leur comportement... et les tensions qui en découlent.

### Enseignants en collège ZEP

25 % ont moins de 30 ans (15 % hors ZEP), jusqu'à 60 % dans certains établissements.

### D'après différents travaux

• Le risque existe d'une "**adaptation**" aux **difficultés des élèves** dû au souci qu'ils puissent préserver ou retrouver une image positive d'eux-mêmes, conduisant inconsciemment les enseignants à réduire leur niveau d'exigence.

• L'**homogénéité** des classes faibles qui prédomine en ZEP, ou la constitution de "classes de niveau", est **très négative** : elle empêche la progression des élèves en raison de la faible émulation au sein du groupe.

**Beaucoup d'enseignants se sentent abandonnés** : le pilotage est défectueux, l'apport de la recherche psychopédagogique pas mis à profit, la formation défailante, **et démunis** : la gestion de la classe est compliquée, le travail intensif, la tension permanente. Ils ont le sentiment de cumuler trois rôles : ceux de travailleur social et d'éducateur, au détriment de celui d'enseignant. Dans ce cadre, la nécessaire "innovation pédagogique" est rendue difficile.

Si la connaissance du milieu et les qualités personnelles sont essentielles pour enseigner en ZEP, l'administration a trop compté sur l'investissement des personnels.

**Là plus qu'ailleurs, des conditions de travail adaptées s'imposent** : volontariat, motivation et formation d'abord, stabilité et travail en équipe pédagogique ensuite, décharge de service devant élève au profit de la concertation, appui d'une équipe pluriprofessionnelle (psychologue, éducateur, infirmière, médecin ...) enfin..., sont impératifs.

**Aujourd'hui, l'ajout dans seulement un quart des collèges de l'Education Prioritaire, de quelques "professeurs expérimentés" et assistants pédagogiques, d'une infirmière et d'un adjoint, risque de bien peu correspondre aux besoins de l'ensemble des élèves et des familles, et aux attentes des personnels !**

### Les ZEP qui réussissent

"Elles sont caractérisées par l'existence d'**équipes véritables et solidaires**, par une **cohérence dans les exigences**. Elles sont à **taille humaine**, avec une **scolarisation des enfants de 2 ans** importante. Elles connaissent un bon équilibre entre un **noyau d'enseignants stables** et un renouvellement par l'arrivée de plus jeunes.

Leurs projets sont **centrés sur les apprentissages**, mais l'école n'est pas fermée sur elle-même et il existe une collaboration opérationnelle avec des partenaires. Enfin elles sont très souvent soutenues par un **pilotage départemental ou académique attentif**...

Il convient de valoriser ces réussites... et de les faire connaître. Il convient aussi de ne pas perdre de vue qu'il s'agit d'**équilibres toujours fragiles, que ces écoles et ces collèges méritent la priorité qui leur est accordée étant donnée leur population et de ne pas négliger cette priorité sous prétexte qu'ils réussissent**..."

(Rapport Simon-Moisin, "Les déterminants de la réussite scolaire en ZEP")

## ... Enseigner en ZEP

### Ambition réussite version Henri IV

En septembre 2006, trente lycéens de terminale (L, S, ES), d'origine sociale modeste, boursiers et présentant un cursus scolaire "prometteur" entreront dans la nouvelle "classe préparatoire aux études supérieures" de ce lycée parisien "d'élite". Le but est qu'ils intègrent, au bout d'un an, les classes préparatoires aux grandes écoles les plus sélectives.

"Il ne s'agit pas de discrimination positive (ces élèves ne viennent effectivement pas forcément de ZEP comme prévu initialement) mais d'une opération d'ouverture sociale sur la base du mérite", indique le proviseur.

#### Et les moyens sont au rendez-vous !

Formation intensive (27 à 30 heures de cours d'enseignement général et optionnel hebdomadaires), logement dans un pavillon de la cité internationale universitaire, programme culturel (conférences, spectacles, expositions, musées...), accompagnement personnalisé (par professeurs, tuteurs, anciens élèves en grande école), mécénat de fondations d'entreprises, partenariats pédagogiques (Comédie Française, Opéra)...

**On ne peut que se réjouir pour ces trente élus... mais regretter que de tels projets, avec de tels moyens, ne soient développés aussi généreusement partout ailleurs, notamment là où la difficulté et l'échec l'emportent...**

#### Discrimination positive ?

"La vision de droite, c'est le discours de N. Sarkozy.

Donnons aux bons élèves de ces quartiers le maximum de chances de s'en sortir. C'est un discours libéral : on donne aux meilleurs la possibilité de participer à la course aux diplômes, à l'emploi, à la réussite.

Un discours de gauche dirait : mettons en place des mesures pour permettre à l'ensemble du groupe discriminé de monter dans l'échelle sociale. Si l'on isole les meilleurs, ils s'éloigneront de leur groupe d'appartenance qui s'affaiblira d'autant.

A la place de discrimination positive, je préfère parler de politique d'équité au service de l'égalité".

M. Wiewiorka, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales

## Immigration et échec scolaire

De nombreux pays développés ne parviennent pas à aider les enfants issus de l'immigration à s'intégrer par l'instruction, selon une étude de l'OCDE\*.

Malgré leur attitude très positive à l'égard de l'école et leur motivation, ces enfants accusent un retard scolaire de plus de 2 ans par rapport aux enfants "autochtones".

Ils sont désavantagés dès le départ, estime l'OCDE, car affectés dans les établissements scolaires les moins performants, accueillant les enfants issus des milieux populaires les plus défavorisés, où les populations immigrées représentent plus de 50 % des effectifs.

Conséquences : les différences de résultats sont très prononcées dans nombre de pays d'Europe du nord et de l'ouest - dont la France - et aux Etats-Unis, ... mais ni au Canada ni en Australie, pourtant deux pays d'immigration élevée.

Là, les performances des enfants y sont aussi bonnes, démontrant selon l'OCDE, l'efficacité des politiques publiques d'intégration par l'école : **plus grande mixité sociale, programmes d'aide à**

**l'apprentissage de la langue dès le préscolaire et le primaire.**

"Il peut être infiniment plus coûteux de ne rien faire que d'agir", assure l'OCDE.

En redéployant les moyens des ZEP et ceux affectés globalement au traitement de la difficulté scolaire notamment à l'école, la France persiste et signe !

\* Rapport réalisé à partir du programme PISA 2003 dans 41 pays comptant une large population d'immigrants.

#### ■ Académie de Bordeaux

4,7 % des collégiens sont issus de l'immigration

10 % des collèves scolarisent 40 % d'entre eux.

(Sources : Georges Felouzis "L'apartheid scolaire")

#### ■ Seine Saint-Denis

• Stains : 70 nationalités différentes  
70 % de logements sociaux

Le Raincy : pas de cité populaire  
pas de quartier sensible.

• Scolarisation des 2 ans : 1 enfant sur 4 (France : 1 enfant sur 3).

### Petite histoire des ZEP (suite)

#### ■ 1990 - Relance de l'Education prioritaire

Lionel Jospin initie une réforme d'ampleur en application de la loi d'orientation sur l'Education de 1989 qui inscrit dans son cadre d'action les objectifs de l'éducation prioritaire : révision de la carte, projet éducatif, principes d'action, attribution de moyens, relations avec les partenaires, articulation des actions, pilotage, suivi, évaluation.

Mise en place d'un responsable, d'un coordonnateur et d'un conseil de zone, diminution de 2,5 élèves par classe, **revalorisation du métier avec l'Indemnité de Sujétion Spéciale (ISS).**

Circulaire n°90-028 du 1<sup>er</sup> février 1990.

544 ZEP

Prise en compte de la politique de la ville et des "contrats de ville".

1991, classement "zone sensible".

1997, classement "zone de prévention violence".

#### ■ 1998 - Nouvelle relance de l'éducation prioritaire

Ségolène Royal, ministre déléguée à l'Enseignement scolaire, se fonde sur le rapport de deux inspecteurs généraux, C. Moisan et J. Simon : "Le résultat décevant de cette politique résulte essentiellement d'un saupoudrage, d'un défaut de pilotage, du manque d'accompagnement des équipes".

Elle préconise un ajustement de la carte, davantage d'évaluation et de pilotage, un recentrage sur les contenus d'enseignement et organise les Assises nationales des ZEP à Rouen.

A cette occasion, L. Jospin, Premier ministre, insiste sur la nécessité de revoir l'implantation des zones et réaffirme les objectifs : lutte contre la ségrégation scolaire et la violence, priorité au budget 1999.

Mais les questions du temps de service et de la redéfinition du travail en ZEP ne trouvent pas de réponse.

**Mise en place des Réseaux d'Education Prioritaire (REP)**, permettant de "mutualiser les ressources pédagogiques et éducatives", et des contrats de réussite. Circulaire n°98-145 du 10 juillet 1998.

1999, 670 ZEP.

2004, Plan de cohésion sociale de JL. Boorlo Il prévoit un volet "réussite éducative" doté de 1,4 milliard sur cinq ans.

2005, 707 ZEP, 911 REP.

2006, Plan De Robien :  
249 Réseaux "Ambition réussite".

# ZEP De Robien : terrain d'expérimentation de

Comme la loi d'orientation, ce plan a un caractère régressif.

## ■ Des choix politiques réaffirmés

• Avant la question, pourtant cruciale, des moyens pour donner davantage d'efficacité à la politique d'Education Prioritaire, se pose d'abord celle des **causes de l'échec massif d'une partie de la population scolaire.**

Dans ce texte, la dégradation sans précédent des quartiers populaires et de certaines zones rurales où la mixité sociale a disparu, conduisant à une ségrégation renforcée, **n'est pas même évoquée.**

Toutes les difficultés d'ordre familial, économique, social ou culturel liés à l'emploi, l'habitat, l'absence de lien social... sont gommées.

**Leur influence sur la réussite ou l'échec de l'élève est ignorée. La nécessité d'une réponse globale à cette situation est écartée.**

• L'approche individuelle d'aide spécifique à l'élève en difficulté se heurte à une autre donnée : **l'optimisation des moyens existants** imposée par les contraintes budgétaires dans l'Education.

**Ces moyens sont largement revus à la baisse depuis 4 ans.**

**La politique d'Education Prioritaire n'y échappe pas. Le principe "donner plus à ceux qui ont le moins" qui prévalait lors de la création des ZEP revient ici à "donner moins à tout le monde", condamnant ainsi les plus fragiles à plus de difficulté et d'échec.**

## ■ Redéploiement des moyens en cascade

Les collèges (1 400 emplois d'enseignants récupérés), le premier degré et ses moyens particuliers déjà sans cesse réduits (remplacement, RASED, maîtres surnuméraires et formateurs) et l'inspec-

tion (alors que tous les enseignants ne sont pas inspectés régulièrement) subissent un redéploiement en cascade.

Dans la lignée des budgets précédents, la carte scolaire 2006 conjuguées aux effets de ce redéploiement rendra très difficiles les conditions de la rentrée.

## ■ Démagogie et supercherie

Admettre le premier degré dans le dispositif "*ambition réussite*" sans aucune mesure budgétaire en relève ! Aucun moyen en effet, pour la maternelle où la scolarisation des 2 ans -pourtant "*encouragée*"- est en régression dans les ZEP et en extinction dans les zones rurales, pour l'apprentissage de la lecture... L'action préventive, si importante à l'école, est ignorée ; elle ne serait que curative au collège -et pour un nombre restreint d'élèves- alors que l'échec est déjà installé.

Cette absence totale de moyens nouveaux annulera toute efficacité du dispositif au collège.

Son rôle, au centre du "*comité exécutif*", marque d'ailleurs une inégalité avec les écoles, sans moyen ni pouvoir.

Quant aux lycées et LP, ils sont définitivement exclus.

## ■ Côté enseignants : déréglementation tout azimut

• Affectation "au choix" des chefs d'établissements et inspecteurs mais au **mépris des règles du mouvement et du paritarisme...**, multiplication des services partagés au **péril des statuts...**, tâches d'enseignement transférées à des non enseignants (les aides éducateurs)..., mission de titulaires-remplaçants un peu plus rognée..., **bivalence voire polyvalence accrues...** caractérisent ce plan !

Et le ministère ressort de ses tiroirs "*les PLP en collège*" (2003) et "*la charte de la mobilité*" (2000) qui lie mobilités géographique et fonctionnelle et réduit ainsi le droit à mutation pour tous..., tous deux remballés sous la pression syndicale.

**Le risque est que cette déréglementation des carrières et des missions des personnels de l'Education Prioritaire s'étende, à terme, à tous les enseignants.**

• **Face à la complexité et à la pénibilité du travail en ZEP, aucune amélioration des conditions d'exercice n'est annoncée** concernant notamment le temps de service devant élèves, la concertation pour le travail d'équipe, la réduction des effectifs par classe... Et la formation, si nécessaire dans l'Education Prioritaire, sera-t-elle au rendez-vous ?

Au contraire, la charge de travail des enseignants supplémentaires comme des autres, s'annonce beaucoup plus lourde : élaboration de projets, mise en place des PPRE, évaluation renforcée, études accompagnées, école ouverte... !

Et nombre d'enseignants d'EP2 et EP3 verront moyens et mesures spécifiques disparaître d'ici 3 ans.

Quel gâchis également au regard du travail accompli depuis 20 ans -même si des corrections s'imposaient-, avec les politiques éducatives et les partenariats locaux !

**Seules mesures annoncées : l'avancement au mérite et un départ plus rapide... Comment, dans ce cadre, croire à la stabilité des équipes pédagogiques dans ces zones relookées ?**

## ■ Côté élèves : élitisme contre renoncement et éviction scolaire

Individualisation des apprentissages, diversification des parcours, hiérarchisation des établissements et des filières, culpabilisation de l'échec et valorisation du mérite...

Le risque est à craindre d'une organisation dérogatoire des enseignements, réduits -au mieux !- aux contenus du socle commun, où les groupes de compétences se substituent au groupe classe, où le PPRE tiend lieu de remédiation... ceci conduisant inmanquablement au tri des élèves.

• **Pour les uns, les voies dérogatoires** découverte professionnelle et apprentissage junior dès la 4<sup>e</sup> sont programmées, marquant un **renoncement plus précoce encore à les sortir de leurs difficultés.**

Les études de l'OCDE soulignent avec constance depuis des années que "*le milieu socio-économique reste l'un des principaux facteurs qui influencent les performances de l'élève*".



## L'école libérale...

Ne doit-on pas voir dans la suppression du redoublement (certes inefficace et contre-productif), la volonté de faire sortir ces élèves du système éducatif au plus vite, les privant ainsi du droit à la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, sans même qu'ils aient acquis les éléments du socle ?

• Pour quelques autres, les filières prestigieuses (Prépa, Sciences po...), et on y met les moyens...

Le principe de dérogation à la carte scolaire des lycées est inacceptable. Nous condamnons cette logique élitiste et dictée par l'affichage qui renforce l'opposition entre établissements "d'excellence" réservés à une minorité, "de seconde zone" pour tous les autres. Comment alors mettre un frein aux dérogations de complaisance, valoriser les ZEP aux yeux des élèves, des personnels, des parents et **lutter contre le phénomène de ghettoïsation de ces établissements qui ainsi s'accroît ?**

• Souvent fragilisés par les conditions sociales, les élèves ont besoin d'un suivi par des équipes diversifiées (éducateurs, assistants sociaux, psychologues, médecins...) qui secondent les équipes éducatives dans tous les établissements ZEP. Les parents doivent être partie prenante de ce suivi à tous les niveaux de la scolarité de leur enfant. Parce que la pauvreté est la première cause de l'échec, **des bourses attribuées sur critères sociaux et non "au mérite" doivent être partout développées.**

**Dérèglementation, réduction des moyens, élitisme et renoncement à "l'ambition réussite pour tous", résumant ces choix.**

**Avec cette réforme "de bon sens", selon G. De Robien, l'Éducation Prioritaire pourrait bien être un terrain d'expérimentation de l'école libérale.**

**A l'opposé d'une telle logique, nous optons pour celle "d'égalité réelle" mettant en place les mesures permettant à l'ensemble des élèves discriminés de pouvoir réussir.**

## Inégalités sociales, inégalités scolaires...

*Ce que dévoilent les recherches, ce que disent les chercheurs.*

### Taille des classes...

**Une baisse des effectifs par classe dans les établissements défavorisés permettrait de réduire de façon sensible les inégalités scolaires. C'est ce qu'affirme l'économiste Thomas Piketty<sup>1</sup> en conclusion d'une récente étude.**

Celle-ci a consisté à suivre et à évaluer la scolarité d'un échantillon

représentatif d'élèves, de l'entrée au CP

jusqu'aux évaluations de CE2, en fonction de données

administratives concernant l'école et d'informations socio-économiques concernant les familles.

Actuellement le léger différentiel entre classes ZEP et hors ZEP a tout de même permis de réduire de 10 % l'écart de réussite aux tests de CE2.

**L'étude montre surtout que l'inégalité de réussite pourrait être réduite de 40 % si l'on mettait en place un réel ciblage de moyens, avec une taille moyenne de classe de dix-huit élèves en ZEP, et de vingt-quatre hors ZEP.**

"A l'école, il faut agir à un âge très précoce quand se forment les inégalités durables. Au collège, les effets sont moins importants bien que les inégalités se réduisent. Au lycée, les enfants d'ouvriers et de chômeurs ont déjà largement disparu !" précise le chercheur.

"Si le bilan actuel des ZEP est mitigé, c'est d'abord que l'on n'y a jamais mis les moyens budgétaires".

"Tous les facteurs sont décisifs", notamment "la lutte contre la ségrégation scolaire au moyen de la carte scolaire".

### Enfants pauvres...

Des études initiées depuis quelques années par le CERC<sup>2</sup>, relayées par la DEP<sup>3</sup> du ministère de l'Éducation, montrent que "80 % des différences de parcours des enfants pauvres en France seraient jouées avant l'entrée en 6<sup>e</sup>".

### Enfants de chômeurs...

63,4 %, c'est le taux de réussite au baccalauréat des élèves dont le père a un emploi.

43,2 %, c'est celui des élèves dont le père est au chômage depuis plus d'un an...

Ainsi, dans une étude quantitative inédite, Michel Duée, chercheur à l'INSEE, démontre que la **précarité professionnelle**

**des parents influe directement sur le devenir scolaire de leurs enfants.**

Et sans doute est-on loin de

la réalité, bon nombre de jeunes de milieux défavorisés, non repérables par la nomenclature des données de l'INSEE, étant orientés en CAP ou BEP.

<sup>1</sup> Thomas Piketty : "L'impact de la taille des classes et de la ségrégation sociale sur la réussite scolaire dans les écoles françaises", consultable sur le site : [pythie.cepremap.ens.fr](http://pythie.cepremap.ens.fr)

<sup>2</sup> CERC : Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale.

<sup>3</sup> DEP : Direction de l'évaluation et de la prospective.

"On voudrait nous laisser croire, en privilégiant une logique de traitement individualisé, qu'il suffirait de mieux "adapter" les enfants des milieux populaires - à grand renfort de soutien, de rattrapage, de parrainage, voire de culpabilisation ou de pénalisation de leurs parents- à un système éducatif dont le fonctionnement élitiste pourrait demeurer inchangé.

Mais ces enfants posent au contraire à notre société comme à notre école, le problème de leur nécessaire transformation. Ils nous obligent à mieux penser et à mettre en œuvre les conditions, sociales, économiques et scolaires de la démocratisation de l'accès au savoir et à l'exercice de la pensée critique".

(Extrait de la pétition "Ecole : non au renoncement", S. Johsua, P. Mérieu, J.Y. Rocheix)

# Pour faire réussir toutes les ZEP, il faut en avoir la volonté politique et y mettre les moyens...

## Pour l'Education Prioritaire, nous revendiquons :

### ■ Une réelle mixité sociale...

- une carte scolaire redéfinie, la lutte contre les dérogations de complaisance, une même qualité partout offerte en termes de contenus d'enseignement (langue, option) et d'accueil.

### ■ Un classement EP qui n'exclut pas...

- des critères nationaux objectifs, avant tout sociaux, permettant de classer l'ensemble des écoles, collèges et lycées qui relèvent de l'EP,
- des moyens supplémentaires pour les plus en difficulté,
- le maintien des moyens actuels pour tous les autres,
- l'augmentation du budget EP en conséquence, excluant le redéploiement des moyens existants.

### ■ ... et garantit l'équité...

- une véritable gratuité de l'école,
- des bourses plus nombreuses, revalorisées, attribuées sur critères sociaux.

### ■ Des moyens pour plus d'efficacité...

- le développement de crèches et garderies préparant la socialisation,
- une scolarisation encouragée dès 2 ans avec des moyens matériels et humains adaptés,
- des établissements de taille humaine, rénovés, favorisant les relations entre équipe éducative, élèves et parents,
- la limitation des effectifs par classe (18 en primaire, 20 en collège).

### ■ Des personnels titulaires et formés...

- le recrutement de personnels statutaires : enseignants, documentalistes, vie scolaire, COP, assistants sociaux, infirmiers, médecins, agents... en fonction des besoins particuliers aux ZEP,
- des enseignants, jeunes ou non, mais toujours volontaires,
- la garantie d'une formation initiale adaptée (lutte contre la violence, publics spécifiques, FLE...).
- le droit à une formation continue régulière sur le temps de travail.

### ■ ... reconnus et valorisés...

- la reconnaissance d'une plus grande pénibilité de l'emploi en ZEP,
- des conditions de travail améliorées (décharge de service devant élèves au profit de la concertation) garantissant la nécessaire stabilité des équipes,
- bonification indiciaire de carrière (NBI), mobilité facilitée,

### ■ Des pratiques pédagogiques innovantes...

- repérage des difficultés (langage) et alerte dès la maternelle,
- développement de la prévention avec les moyens adéquats (cycles, réseaux d'aide, pédagogie différenciée, aide aux devoirs), et de la remédiation à l'échec (enseignement en groupe de soutien, classes relais...),
- recours à la pédagogie du détour diversifiant les approches mais maintenant les mêmes contenus et exigences : pédagogie de projet, travail en équipe, enseignements disciplinaires et interdisciplinaires,

### ■ Des partenariats diversifiés et efficaces...

- dans des domaines tels que les arts, le sport, la culture technique, les différentes cultures, l'environnement socio-économique, les comportements à risque, l'hygiène et sécurité, ...
- avec différents partenaires : associations de l'Education populaire, collectivités locales, lieux culturels, entreprises...
- autour de projets éducatifs et péri éducatifs développant l'épanouissement personnel, l'enrichissement culturel, l'esprit critique et ouvrant sur la citoyenneté.

### ■ Un suivi personnalisé de l'élève...

- par des équipes pédagogiques, éducatives et pluriprofessionnelles qui travaillent de concert,
- la pédagogie de l'orientation par les professionnels concernés construisant avec lui un projet réaliste mais ambitieux,
- les structures diversifiées au sein des ZEP pour le réaliser : trois voies du lycée, passerelles entre elles, classes préparatoires, BTS, UIT, université...

### ■ ... en collaboration avec la famille...

- leur place dans l'école doit être réaffirmée.

Le regard positif de l'institution envers élèves et familles de milieu populaire est un facteur de réussite essentiel.

**L'Ecole a un rôle primordial dans le combat contre l'échec scolaire mais cela ne peut se faire que dans le cadre d'une politique globale contre les inégalités au sein de Zones d'Education Prioritaire revalorisées.**



8 p. ZEP - juin 2006

A remettre à un militant CGT, à renvoyer à l'adresse de ton académie ou ci-dessous

**Je souhaite :**

**me syndiquer**

**prendre contact**

Nom ..... Prénom .....

Adresse personnelle .....

Code postal ..... Commune .....

Grade ou corps ..... Discipline .....

Etablissement .....

Code postal ..... Commune .....

Tél. .... E-mail .....

Retour à : UNSEN-CGT - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 MONTREUIL CEDEX - fax : 01 49 88 07 43 - e-mail : unsen@ferc.cgt.fr